

France-Rwanda : un système opaque

L'anecdote m'avait été rapportée par un proche de François Mitterrand. Nous sommes en juillet 1985. Un haut responsable de la Défense nationale informe le Président qu'un bateau de Greenpeace s'apprête à appareiller pour aller perturber la campagne d'essais nucléaires dans le Pacifique. D'un seul mot, Mitterrand coupe court à l'entretien : « *Faites !* » Quelques jours plus tard, le *Rainbow Warrior* était soufflé par une explosion dans le port d'Auckland, provoquant la mort d'un photographe. L'interlocuteur du Président avait compris le message. Un message qui n'avait pas été articulé et qui serait à jamais indétectable dans les archives. J'ai repensé à cette anecdote en lisant les extraits du rapport de la commission Duclert sur le Rwanda. Le rapporteur y dénonce « *l'ordre par la voix* » qui ne laisse pas d'empreinte et qui « *transfère sur l'exécutant la paternité de la décision* ». On sait que Mitterrand aimait citer le cardinal de Retz : « *On ne sort de l'ambiguïté qu'à ses dépens.* » De l'ambiguïté, l'ancien Président sortait rarement. Toute la difficulté est là, pour cette laborieuse tentative d'élucidation de la responsabilité française dans un génocide qui fit huit cent mille morts – Tutsi dans leur immense majorité – entre avril et juillet 1994. Faute d'apporter des éléments véritablement nouveaux, le rapport des historiens met au moins en évidence cette opacité qui est la marque de la V^e République.

À cet égard, Mitterrand fut le plus fidèle héritier du système gaullien. Sans Jacques Foccart, l'éternelle éminence des coups tordus, mais avec Jean-Christophe Mitterrand, le fiston bombardé « conseiller spécial Afrique ». Or, les archives de « papamadit », comme l'avaient surnommé les Africains, ont toutes disparu. On y aurait sans doute trouvé réponses à quelques questions restées en suspens. Notamment en ce qui concerne le rôle du mercenaire Paul Barril, ancien « gendarme de l'Élysée », reconverti dans le trafic d'armes, et possiblement impliqué dans l'attentat contre l'avion du Président rwandais, événement qui donna le signal du génocide. On sait par exemple que, faute d'avoir obtenu de la France les armes qu'il demandait, l'un des responsables du génocide s'est adressé au sulfureux mercenaire. Le capitaine Barril était-il un petit soldat de

l'Élysée, chargé de l'inavouable ? Le dossier rwandais révèle un État parallèle qui écrivait peu. Ni le Parlement ni le gouvernement n'avaient véritablement de pouvoir face à cette chambre noire. Il est vrai que nous étions en période de cohabitation, et que tout le monde se méfiait de tout le monde. Le pouvoir était à l'Élysée, et entre les mains du sacro-saint « État-major particulier » – « E.M.P » dans le jargon diplomatique. Et dans cet antre élyséen, le dossier rwandais était marqué par une lecture géopolitique dramatiquement

En 1994, l'Afrique n'était que le théâtre de la grande rivalité avec les Britanniques. Nous avons un « pré carré » et il fallait le préserver coûte que coûte. Et le « coûte que coûte », ici, pesait son poids de cynisme et de mépris. Pas sûr que les choses aient tellement changé !



DENIS SIEFFERT

passéiste. Ce que les diplomates appellent le « syndrome de Fachoda », quand en 1898, dans ce village de l'actuel Soudan du Sud, une compagnie française dut rendre les armes devant l'ennemi héréditaire britannique. En 1994, la France en était encore à cette lecture coloniale, aggravée d'ethnisme.

L'Afrique n'était rien d'autre que le théâtre de la grande rivalité. Nous avons un « pré carré », avec des intérêts économiques bien sentis, et il fallait le préserver coûte que coûte. Et le « coûte que coûte », ici, pesait son poids de cynisme et de mépris. Pas sûr que les choses aient tellement changé ! Dans cet imaginaire colonial, le Front patriotique rwandais (FPR), venu d'Ouganda, où nombre de Tutsi avaient trouvé refuge à la fin de la colonisation belge, représentait l'ennemi anglo-saxon honni. Tandis que le régime hutu de Juvénal Habyarimana, même entouré d'extrémistes propagateurs de haine, était dépositaire des intérêts français. Voilà la toile de fond sur laquelle la France avait déjà aidé le régime à repousser une première tentative du FPR en 1990.

Alors, « *responsabilités lourdes et accablantes* », comme en conclut le rapport Duclert, ou « *complicité* », comme le prétendent l'association Survie et plusieurs enquêteurs indépendants ? On ne se résout évidemment pas à penser que Mitterrand et ses proches aient sciemment prêté la main au génocide et, moins encore, l'aient organisé. Mais l'aveuglement a été tel que le débat paraît presque sibyllin. Des militaires de terrain n'avaient-ils pas multiplié en vain les alertes sur les préparatifs de génocide ? Notre ambassadeur à Kigali ne s'est-il pas préoccupé davantage de protéger les bourreaux que les victimes ? Enfin, l'opération militaire-humanitaire Turquoise, menée fin juin, officiellement pour « arrêter le massacre », est apparue bien tardive, et prompte à exfiltrer les assassins. Sans même parler de l'asile accordé à des génocidaires, longtemps demeurés en paix sur notre sol. Pour porter son accusation de complicité, Survie s'appuie sur la définition très extensive du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie : « *La présence d'une personne en position d'autorité en un lieu où un crime est en train d'être commis [...] peut générer une forme d'approbation de ces crimes qui s'assimile à l'aide et à l'encouragement.* » Si la question juridique est complexe, la faute politique et morale est patente. Le dire n'autorise pas en tout cas à exonérer Paul Kagamé, inamovible président du Rwanda, de ses atteintes ultérieures à la démocratie. Le chef de guerre, déjà peu regardant sur les moyens, est devenu un redoutable autocrate. ●